

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 40 (1978)
Heft: 11

Artikel: Récolte, livraison et utilisation du blé selon les méthodes modernes
Autor: Zurflüh, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083684>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Récolte, livraison et utilisation du blé selon les méthodes modernes

1. Modification fondamentale de la technique de récolte

Autrefois, le blé était récolté à l'aide de la fauille et de la faux puis beaucoup plus tard au moyen de la faucheuse et de la motofaucheuse. Ce n'est qu'avant et au cours de la deuxième guerre mondiale que la **moissonneuse-lieuse** a fait son apparition.

Lors de l'application de cette méthode, le blé est coupé au stade de la maturité jaune (grain pâteux). Les gerbes rejetées par la machine sont alors dressées les unes contre les autres pour en faire des moyettes et coiffées d'une gerbe protectrice disposée en éventail. Durant l'espace d'une à deux semaines, le blé peut ainsi parfaire sa maturation. Grâce à cette méthode de récolte, un séchage artificiel complémentaire se montre superflu. Les grains du blé mis en moyettes sèchent lentement et de façon naturelle. Aussi leur poids spécifique (kg/hl) est-il souvent élevé.

Peu après la deuxième guerre mondiale, la moissonneuse-lieuse a été reléguée progressivement à l'arrière-plan, surtout dans les grandes exploitations, par la **moissonneuse-batteuse**. L'emploi de cette étonnante réalisation de la technique agricole s'est finalement aussi diffusé dans notre pays malgré les conditions très différentes qui y existent.

Avec l'apparition de la moissonneuse-batteuse du type coteau, qui comporte un dispositif automatique de mise à niveau, on peut dire que la technique de récolte des céréales a atteint son point culminant.

Cette machine, qui effectue la récolte totale du blé, est actuellement mise en œuvre dans des conditions de travail qu'on aurait jugées encore impossibles pour elle il y a seulement quelques années.

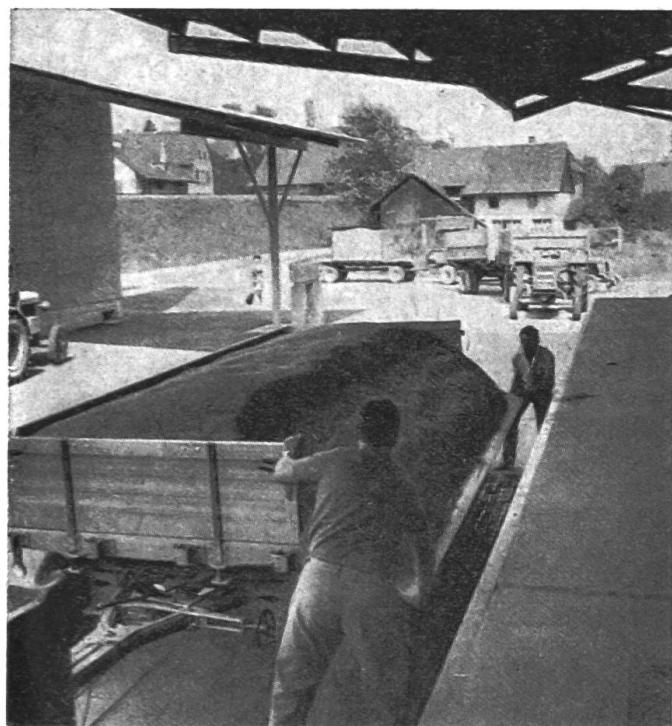
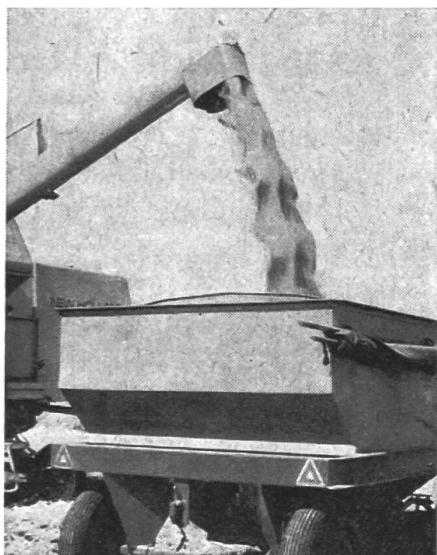
La quantité imposante de moissonneuses-batteuses en service en Suisse, soit plus de 5000 unités, représente certainement une grande puissance de travail pour la récolte des céréales. Toutefois, c'est la nature qui détermine l'époque et la durée d'utilisation de ces machines.

Abstraction faite des conditions météorologiques telles que la pluie, les rayons solaires et le taux d'humidité de l'air, il faut relever que la **période de non-germination du blé** constitue également un très important facteur d'ordre naturel. Cette période commence au stade de la maturité jaune des céréales et dure **de 10 à 15 jours**. Elle est influencée par le temps qu'il faisait au cours de la maturation. Des températures élevées régnant entre le stade «grain en lait» (grain laiteux) et le stade «maturité jaune» (grain pâteux) réduisent la durée de la période de non-germination et augmentent les risques de germination. Afin d'éviter la formation de germes, il est indiqué d'effectuer dans une région le moissonnage-battage d'une variété déterminée en l'espace d'une semaine. A souligner à ce propos que différentes variétés avec époques de maturité également différentes permettraient d'échelonner la récolte des céréales avec la moissonneuse-batteuse sur une période beaucoup plus longue, ce qui aurait entre autres pour conséquence que les centres collecteurs de grain seraient soulagés puisque les périodes de pointe difficiles se trouveraient réduites.

2. Crédit de centres collecteurs de grain

La rapide apparition de la moissonneuse-batteuse a entraîné tout naturellement la création de centres ramasseurs de grain. La construction du premier centre collectif de ce genre fut précédée de discussions qui durèrent longtemps. On se rendait en effet déjà compte à cette époque-là qu'on allait s'engager dans des voies foncièrement nouvelles avec le





système de livraison et de prise en charge prévu. D'un côté, on voulait continuer de laisser aux producteurs de blé la faculté de choisir librement de quelle façon et où ils entendaient faire traiter leur grain puis le livrer ultérieurement. D'un autre côté, on tenait à empêcher que la qualité du blé indigène baisse à partir des centres collecteurs de grain. Comme l'article 8 de la loi sur les céréales prévoit que la Confédération prend immédiatement en charge le blé indigène propre à la mouture des producteurs, ces derniers ont les trois possibilités suivantes pour le livrer à la Confédération:

- par l'intermédiaire de l'office local des blés de leur lieu de résidence;
- par l'intermédiaire d'un centre collecteur de grain avec livraisons individuelles;
- par l'intermédiaire d'un centre collecteur de grain avec livraisons collectives.

D'une part, les livraisons de grain en sacs diminuent chaque année, d'autre part, les livraisons de grain en vrac — par l'intermédiaire de centres collecteurs avec livraisons collectives — augmentent dans une mesure correspondante. A l'heure actuelle, il existe en Suisse 194 centres collecteurs de grain au total, dont 103 avec livraisons collectives et 91 avec livraisons individuelles.

Aux termes de l'article 10 de l'ordonnance d'exécution I se rapportant à la loi sur les céréales, la mise en service d'un centre collecteur de grain régional nécessite l'autorisation de l'Administration fédérale des blés. Si ce centre tient à effectuer des livraisons collectives, il doit se constituer en coopérative.

Les centres collecteurs de grain actuels pratiquent en général les livraisons collectives et sont équipés d'un séchoir à grain à grand rendement. D'un autre côté, environ 30 de ces centres disposent déjà d'une machine frigorifique donnant la possibilité de refroidir le grain humide et chaud, ce qui permet de stocker cette marchandise plus longtemps sans courir de risques, autrement dit jusqu'à son séchage. Les points les plus importants qui exigent une attention particulière lors du stockage du grain sont les suivants:

- le taux d'humidité du grain;
- la température du grain;
- la durée de stockage du grain.

A l'heure actuelle, les 103 centres collecteurs de grain avec livraisons collectives possèdent une capacité de stockage globale correspondant à 170'000 tonnes en chiffre rond. Dans des conditions normales, à peu près 125'000 tonnes de grain peuvent être stockées de janvier à mai.

3. Estimation d'entrée dans les centres collecteurs de grain avec livraisons collectives

Contrairement à ce qui se passe avec les livraisons habituelles de grain par l'intermédiaire des offices

locaux des blés, les centres collecteurs avec livraisons collectives ont eux la possibilité d'accepter du grain dont le poids spécifique (kg/hl) est inférieur, par exemple de 68 kg avec le froment. Il s'agit en effet d'une livraison directement à partir du champ. Grâce à un premier nettoyage, une partie des matières étrangères (grains cassés, bales, fragments de tiges, graines de mauvaises herbes, etc.) peut être éliminée et augmenter ainsi le poids du grain à l'hectolitre. Au centre collecteur, un expert (gérant préposé aux silos, employé, etc.) procède à l'estimation du grain après son premier nettoyage. Cette estimation a lieu en se basant sur la variété de blé, le poids spécifique du grain (kg/hl), les matières étrangères restantes et le taux d'humidité du grain.

Etant donné qu'au début, l'estimation des différents lots de grain livrés se faisait de manière très différente dans les divers centres collecteurs, l'Administration fédérale des blés a uniformisé les méthodes d'estimation. A l'heure actuelle, on procède donc de la même façon dans toute la Suisse en ce qui concerne les déductions de poids pour une marchandise humide. Il en va de même pour les suppléments de prix accordés et les réductions de prix (réfactions) pour un poids spécifique insuffisant, lesquels suppléments et réductions ont d'ailleurs été fixés par un nouveau barème. Les innovations

en question furent communiquées à tous les centres collecteurs de grain avec livraisons collectives par les instructions du 21 mars 1974 portant le no. 46. Ces instructions réglaient en même temps la répartition du montant représentant la différence existant entre l'estimation d'entrée et l'estimation de sortie. Les centres collecteurs de grain avec livraisons collectives doivent répartir les excédents de la manière suivante:

75% des excédents proportionnellement aux frais de traitement du grain;

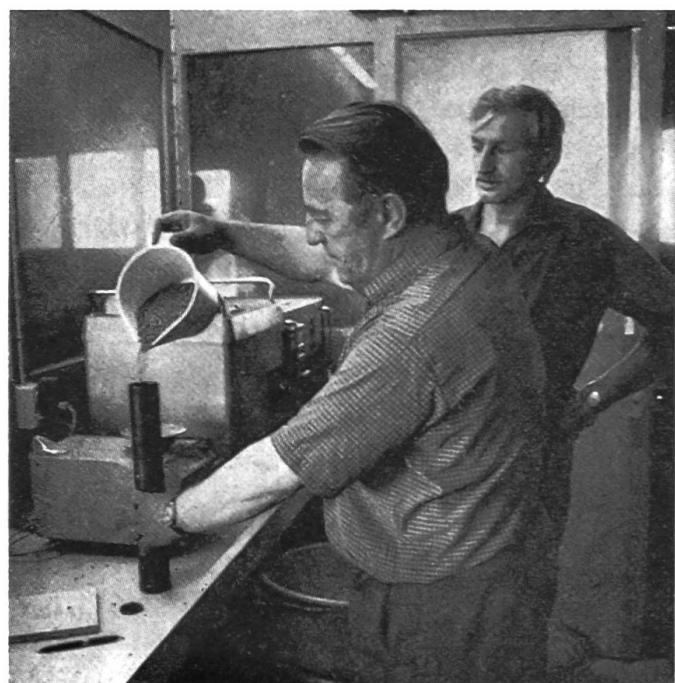
25% des excédents proportionnellement à la valeur de la marchandise fixée à son entrée.

En prévision d'un payement différé, la répartition peut être effectuée sous forme de bordereaux de crédit. En pareil cas, le total représenté par ces bordereaux figurera au bilan sous la rubrique «Producteurs créanciers». Un déficit éventuel est réparti de manière analogue et doit naturellement figurer sous la rubrique «Producteurs débiteurs».

La totalité du blé indigène, même s'il a été traité avec soin, nécessite une surveillance régulière et attentive. Les centres collecteurs de grain ont l'obligation de communiquer chaque mois l'importance de leurs stocks de grain à l'administration fédérale des blés. En se basant sur les indications données, cette dernière peut alors organiser la fourniture du grain aux moulins du commerce.

4. Achat en masse du grain par la Confédération

Des acheteurs désignés par l'Administration fédérale des blés entrent en jeu lors de la livraison du blé à la Confédération. Il s'agit de spécialistes instruits en conséquence, dont la plus grande partie sont des agriculteurs diplômés. Actuellement 93 acheteurs de ce genre exercent leur activité dans toute la Suisse. Leur fonction est de prendre la marchandise en charge conformément aux prescriptions légales, selon la quantité, le genre et la variété annoncés. Le grain que le producteur n'a pas gardé pour ses propres besoins durant la campagne principale (août, septembre) et qui a été stocké dans des entrepôts est livré à la Confédération au début du mois de janvier selon un plan précis établi par l'Administration fédérale des blés.



Le prélèvement d'échantillons a lieu dans les centres collecteurs de grain et se fait automatiquement, sous les pèse-grains continus, dans la plupart des cas. Ce n'est qu'aux endroits où le grain est chargé directement sur les wagons-silos depuis les cellules de stockage que la prise d'échantillons se fait encore à la main. L'acheteur doit procéder à une estimation chaque fois que 7 tonnes de grain sont chargées. La moyenne de 4 de ces estimations donne l'estimation définitive d'une masse de 28 tonnes. L'acheteur détermine non seulement le poids spécifique (kg/hl) et le taux d'humidité du grain mais effectue encore des analyses concernant les matières étrangères et les germes. Les résultats enregistrés sont toujours exprimés en pourcentages pondéraux.

Au cas où le contrôle avec le crible montre la présence d'insectes (charançons, etc.), il faut que la marchandise soit soumise à l'action d'un gaz dans un silo de la Confédération. Pour ces frais supplémentaires, l'acheteur compte une réfaction de 4 à 5% lors de son estimation.

5. Utilisation du blé indigène

Les céréales ont toujours joué un rôle important dans l'alimentation de l'homme et elles représentent encore actuellement l'un des principaux aliments, bien que leur consommation accuse une régression. Les besoins en céréales panifiables sont d'à peu près 450'000 tonnes par an, ce qui correspond à environ 70 kg par habitant.

Les conditions climatiques, la nature différente des sols, l'altitude ainsi que d'autres facteurs, exercent une influence non seulement sur le rendement des cultures de céréales, mais aussi et dans une très large mesure sur la **qualité de l'Intérieur du grain**. Les boulangers ont besoin d'une farine de haute valeur dont la qualité reste si possible uniforme afin que cette farine soit propre à être travaillée mécaniquement pour la préparation de la pâte.

Ce qui nous semble un peu risqué, dans le même ordre d'idées, c'est l'extension massive de la variété Kolibri ainsi que la pratique, qui se propage toujours plus, de semer le froment de printemps en automne. Un tel décalage de l'époque du semis de

cette céréale a pour conséquence d'altérer la valeur boulangère, ce qui pourrait entraîner éventuellement le déclassement de la variété.

Etant donné l'extension prise par les cultures de céréales panifiables, il convient de veiller à ce que seules les bonnes variétés soient cultivées, plus exactement dit celles qui correspondent à la qualité standard (valeur qualitative, culturelle, meunière et boulangère). A relever que les exigences posées à certaines variétés tant par les moulins et les boulangeries que par l'agriculture sont devenues plus rigoureuses au cours de ces dernières années. Abstraction faite de l'exigence fondamentale d'un rendement à la fois élevé et sûr des cultures, sont venues s'ajouter les exigences concernant la résistance aux maladies, à la verse, à la maturation précoce ainsi que et plus particulièrement à la germination. L'emploi généralisé de la moissonneuse-batteuse a en effet pour conséquence que la récolte des céréales se trouve retardée et que les risques de germination sont plus grands étant donné les conditions climatiques de notre pays.

Le froment mis à part, on constate qu'actuellement le seigle représente encore environ le 6% de la totalité des cultures de céréales panifiables et l'épeautre à peu près le 4%. Autrefois, ces propositions étaient beaucoup plus importantes. A noter que les difficultés d'utilisation rencontrées antérieurement avec le seigle n'existent plus. Cette situation satisfait d'ailleurs également les moulins et les boulangeries puisque la farine de seigle ne contient que peu de gluten.

La proportion du blé indigène dans la totalité des moutures a oscillé au cours de ces 10 dernières années entre 60% et 74%. Au cas où une plus grande quantité de blé indigène serait livrée du fait du programme de culture prévu ou en raison d'une nouvelle augmentation des rendements, la proportion du blé importé dans la totalité des moutures serait naturellement moindre. Les moulins et les boulangeries sont toutefois déjà opposés à une telle évolution et veulent expressément s'en tenir à un rapport de 70% de blé indigène et de 30% de blé importé.

Trad. R. S.

F. Zurflüh

Administration fédérale des blés